



Formation spécialisée du CSA des DDI du 30 septembre 2026

Déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Nous ouvrons cette séance dans un climat lourd, marqué par une dégradation continue des conditions de travail et de vie des agents de nos Directions Départementales Interministérielles (DDI). Alors que les missions de service public de proximité n'ont jamais été aussi indispensables pour nos concitoyens, les personnels qui les portent au quotidien subissent de plein fouet une accumulation de contraintes matérielles, financières et organisationnelles.

Pouvoir d'achat et trajet domicile-travail : une double peine insoutenable pour les agents

Le contexte macroéconomique et les tensions géopolitiques actuelles pèsent lourdement sur le quotidien des agents publics. L'inflation persistante, combinée au nouveau gel du point d'indice et à l'envolée des prix des carburants, asphyxie financièrement les collègues, en particulier ceux des catégories C et B mais n'épargne pas les catégories A non plus.

Dans les DDI, l'exercice des missions et la desserte des territoires ruraux ou périurbains imposent très souvent l'usage du véhicule personnel pour les trajets domicile-travail. Face à cette réalité, des leviers d'atténuation existent pourtant : la circulaire du Premier ministre du 5 mai 2026, qui ouvre la possibilité d'étendre le télétravail jusqu'à 3 jours par semaine, représentait une bouffée d'oxygène attendue.

Or, **la CFDT** constate avec consternation le refus obstiné ou les freins injustifiés de certaines directions à appliquer cette circulaire. Ce conservatisme managérial est incompréhensible et aggrave directement la précarité des agents. Pour **la CFDT**, le télétravail bien encadré n'est ni une faveur ni une variable d'ajustement : c'est un outil moderne de conciliation des temps de vie et d'atténuation des coûts de transport, garantissant une meilleure santé au travail.

Restructurations et densification immobilière : l'illusion d'économies au détriment de la QVCT

Sous couvert d'optimisation budgétaire et de rationalisation du parc immobilier de l'État, nos services subissent une vague continue de restructurations. La CFDT dénonce une logique purement comptable, déconnectée de la réalité du terrain et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) :

- Allongement des trajets : Le regroupement forcé de sites éloigne les agents de leur lieu de travail, augmentant la fatigue, le temps de transport et l'exposition au risque routier.
- Dégradation de l'environnement social : Sur les nouveaux sites, l'offre de restauration collective est trop souvent absente, dégradée, ou nettement plus onéreuse et éloignée, amputant un peu plus la pause méridienne et le pouvoir d'achat.
- Densification et Open Space : La réduction des surfaces par agent conduit à entasser les collègues dans des espaces partagés inadaptés à la concentration et à la confidentialité requises par nos métiers. Le bruit, les interruptions incessantes, le manque d'intimité et la sensation d'étouffement génèrent des risques psychosociaux (RPS) majeurs que notre instance ne peut ignorer.

On ne bâtit pas le service public de demain en pressurant les agents dans des mètres carrés au rabais.

Mobilités bloquées : le carcan persistant entre ministères et DDI

L'interministérialité devait être synonyme de fluidité et d'opportunités de parcours. Aujourd'hui, le constat est amer : les procédures de mutation et de passerelles entre ministères d'origine et DDI demeurent rigides, opaques et dissuasives.

Les agents se retrouvent souvent captifs de postes sous tension ou dans l'incapacité de concilier mobilité professionnelle et impératifs personnels. Ce manque d'assouplissement alimente le sentiment de résignation et l'usure professionnelle. **La CFDT** exige des règles claires, transparentes et une réelle fluidité des carrières entre administrations.

Sécurité informatique : quand la cybersécurité vire au casse-tête quotidien

Face à la multiplication des cyberattaques ciblant les administrations, le renforcement de la sécurité des systèmes d'information est légitime. Cependant, sa mise en œuvre actuelle est génératrice d'un stress numérique quotidien et d'irritants considérables :

- Multiplications des processus de double authentification lourds et chronophages,
- Procédures rigides de renouvellement et risques constants de blocage d'accès,
- Absence d'outils adaptés ou d'accompagnement ergonomique pour les agents moins familiers de ces dispositifs.

Loin d'être accompagnés, les agents se sentent souvent infantilisés ou culpabilisés à la moindre difficulté technique, alors même que les dysfonctionnements informatiques bloquent l'exécution directe de leurs missions. La sécurité numérique ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité et de la santé mentale au travail.

Les signalements que **la CFDT** vous a remonté en DDT 84 et DDPP 14 sont des exemples non exhaustifs de ces dysfonctionnements qui montrent bien l'épuisement des agents.

Paris, le 30 septembre 2026